

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE BIOT

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES RELATIFS AUX INONDATIONS

Jocelyne GOSSELIN
Commissaire Enquêteur

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
PLAN A : PLAN GÉNÉRAL 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017
ENQUÊTE DU : 22 octobre 2020 AU : 23 novembre 2020
APPROBATION DU PPR :

Septembre 2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER



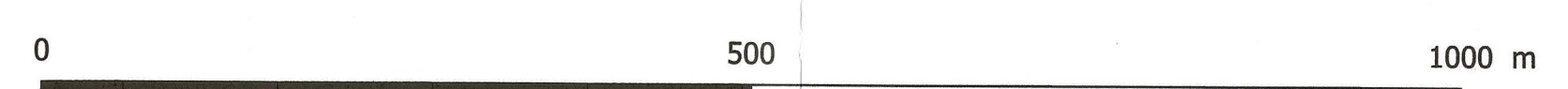
Légende

Zonage réglementaire
R0 : Emprise la plus grande entre une enveloppe de 8m de part et d'autre de l'axe du vallon ou une enveloppe de 3m de part et d'autre des berges

- R1
- R2
- B1
- Cote de référence (mNGF)
- ESR
- Cadastre DGFI 2019
- Batiments DGFI 2019

ALEAS	ENIEUX			
	ZPPU	Zones urbanisées		
Aléa fort	R1	AZU	CU	
	R2	B1	B2	
Aléa faible à modéré				

PLAN B : PLAINE DE LA BRAGUE A BIOT



Fond de Plan : Cadastre DGFI 2019